

Webinaire du 28 mars 2025

Financer des projets « biodiversité » dans les Outre-mer

Territoires de l'océan Indien, Antilles, Guyane et St-Pierre-et-Miquelon

Bilan
Ressources
Compte-rendu des échanges



SOMMAIRE

I. Objectifs et déroulé.....	1
II. Bilan des participants.....	1
III. Liens utiles.....	2
IV. Relevé des question/réponses.....	3
IV.1 Office français de la biodiversité	3
IV.1.1 Programme TeMeUm	3
IV.1.2 Fildelo Biodiversité et Connaissance.....	4
IV.1.3 Aires éducatives.....	5
IV.1.4 1.4 Parc naturel marin de Martinique.....	6
IV.1.5 Questions transversales.....	7
IV.2 Fonds européens.....	8
IV.2.1 FEDER-FSE+ et INTERREG	8
IV.2.2 5.2 BESTLIFE2030.....	9
IV.3 Services de l'Etat.....	10
IV.4 Agence française de développement	11
IV.5 Etablissements publics locaux.....	12
IV.5.1 Offices de l'eau.....	12
IV.5.2 Parcs nationaux.....	13
IV.6 Appui aux acteurs	13
IV.6.1 Agences régionales de biodiversité (ARB).....	13
IV.6.2 Comités des financeurs biodiversité	14
IV.7 Fonds privés	14
IV.8 Question transversale.....	14
V. Contacter les organisateurs	15
VI. Annexe - Liste des interventions par ordre de passage	16

I. Objectifs et déroulé

Les 24 et 28 mars 2025, dans le cadre du **programme TeMeUm** de l'Office français de la biodiversité (OFB), **deux webinaires** ont été organisés pour présenter les **dispositifs de financements** accessibles aux petits porteurs de projets « biodiversité » des Outre-mer français : l'un pour les territoires du Pacifique, l'autre pour les territoires ultramarins français de l'océan Indien et de la façade Atlantique.

Ces webinaires avaient pour objectifs de :

- ▶ **Présenter de manière non exhaustive le large panel d'appels à projets et enveloppes budgétaires disponibles pour les projets biodiversité Outre-mer**
- ▶ **Identifier les points de contact au sein des organismes financeurs**
- ▶ **Trouver des ressources et des dispositifs d'appui aux porteurs de projets.**

Le **28 mars 2025**, au cours des deux heures de présentation du webinaire dédié aux territoires de l'océan Indien et de la façade Atlantique (La Réunion, Mayotte, Guyane, Antilles, Saint-Pierre-et-Miquelon), **12 intervenants** représentants des organismes financeurs ont exposé leurs dispositifs avec l'appui **d'un outil didactique en ligne** (Prezi) et ont répondu aux **nombreuses questions** des participants.

La **liste des intervenants** par ordre de passage est disponible en annexe du présent document.

II. Bilan des participants

Le webinaire « océan Indien/Atlantique » a suscité l'intérêt de **274 personnes inscrites** et a rassemblé **133 participants** (hors intervenants), principalement des porteurs de projets **associatifs (36%)**, des acteurs du **secteur privé (20%)**, des **collectivités territoriales (19%)** ainsi que des établissements publics (14%) et des **instituts de recherches & universités (11%)**. Le retour des participants a été récolté par le biais d'un sondage de satisfaction (70 participants au sondage).

Avis des participants au webinaire du 28 mars 2025 :

- ▶ **Utilité du webinaire : 93%** des participants ont jugé le webinaire très utile ou assez utile.
- ▶ **Qualité de la présentation : 99%** ont apprécié le support de présentation utilisé.
- ▶ **Besoins des participants :**
 - **67%** souhaiteraient voir le webinaire reconduit sous la même forme chaque année
 - **14%** seraient intéressés par un web-événement sur l'ingénierie de projet
 - **17%** aimeraient voir reconduire la session sous un format plus long type *ateliers en ligne*
 - **2%** n'ont retenus aucune des trois propositions ci-dessus

Quelques suggestions ont été émises :

- Réaliser un webinaire sur les financements privés
- Proposer des outils complémentaires au webinaire : un tableau récapitulatif et des focus par territoire, des événements locaux en présentiel, un outil de recherche de financement via une clé typologique interactive des types de financements avec divers critères
- Durant le webinaire, s'appuyer sur des exemples de projets soutenus
- Proposer des formats « ateliers en ligne » mais de façon régulière afin de permettre aux participants d'assister à plusieurs sessions différentes

III. Liens utiles

Support de présentation Prezi

« Territoires de l'océan Indien et de la façade Atlantique »

<https://prezi.com/view/2twNBOWtHIOOM2xe1quX/>

Vidéo du webinaire

« Territoires de l'océan Indien et de la façade Atlantique »

<https://vimeo.com/manage/videos/1071306323>

Tous les outils et liens sur le site web TeMeUm

<https://temeum.ofb.fr/des-outils-didactiques-developpes-a-partir-du-guide-des-financements>

The image is a collage of various informational graphics and diagrams. At the top center, there is a circular diagram titled "Les dispositifs financiers de l'OFB accessibles aux Outre-mer" (Financial devices of the OFB accessible to the Overseas) with the OFB logo and text "Territoires de l'océan Indien et de la façade Atlantique". To the left, a flowchart titled "Services de l'Etat" (State Services) shows the hierarchy from "Les ministères" (Ministries) through "Les fonds" (Funds) to "Les instances locales" (Local instances). Below this, a section titled "Financer un projet 'biodiversité' dans les Outre-mer" (Financing a biodiversity project in the Overseas) includes a "Tour d'horizon (non exhaustif) des financeurs et subventions accessibles aux ultramarins français" (Overview of financiers and subsidies accessible to French overseas territories) and a QR code for "Appel aux actions" (Call for actions). To the right, a circular diagram titled "Fonds européens" (European Funds) lists various funds like INTERREG, FEDER, LIFE, FEADER, LEADER, ERASMUS+, HORIZON EUROPE, and FEAMPA. At the bottom, there are three main sections: "Etablissements publics locaux ultramarins" (Local public establishments in the Overseas) mentioning "Les Offices de l'eau (ODE)" and "Les Parcs Nationaux"; "Fonds privés" (Private funds) listing "Fonds privés français" and "Fonds privés internationaux"; and "AFD GROUPE" (AFD Group) with a table of funding amounts and logos for various initiatives like Initiatives OSC, COREOM, and Varuna.

IV. Relevé des question/réponses

IV.1 Office français de la biodiversité

IV.1.1 Programme TeMeUm

Intervention : Claire PUSINERI, coordinatrice TeMeUm (claire.pusinerie@ofb.gouv.fr)

Contact TeMeUm : temeum@ofb.gouv.fr

► **Peut-on cumuler micro-projet et compagnonnage sur une action ?**

Non, on ne peut pas cumuler plusieurs subventions sur une seule action, par contre vous pouvez déposer un micro-projet d'un côté et un compagnonnage de l'autre, sur deux projets différents sachant que bien souvent, c'est aussi une question de présentation.

► **Un doctorant de l'université peut-il demander un compagnonnage pour se former ?**

Il faut avoir un statut particulier pour pouvoir candidater à l'appel à projet donc quelqu'un à titre personnel ne peut pas candidater.

► **Plusieurs micro-projets différents peuvent-ils être acceptés pour une structure ?**

Oui, vous pouvez déposer jusqu'à deux candidatures par structure, à condition qu'il s'agisse à chaque fois d'un projet différent.

► **Est-ce que le rectorat ou l'académie peut demander ces financements pour former ses enseignants ?**

Au niveau du statut, il n'y a pas de problème puisqu'on est dans le cas d'un établissement public. Et comme il s'agit de former les enseignants sur des sujets liés à la biodiversité, ce type de projet devrait être éligible.

► **Qu'est-ce qui entre dans le financement des microprojets (ETP, matériel, étude...)?**

Toutes les dépenses qui sont en lien direct avec les projets sont éligibles à quelques exceptions : les salaires des fonctionnaires et le bénévolat. Tout ce qui est salariat, matériel, investissements en partie, prestations etc. entrent dans le cadre des dépenses éligibles.

► **Est-ce que le temps chercheur (salaire) peut compter pour le co-financement ?**

Non, ce n'est pas une dépense éligible puisqu'il s'agit du salaire d'un fonctionnaire.

► **Les 20% non pris en charge par la subvention peuvent-ils être constitués en partie de la valorisation du temps bénévole ?**

Non car le temps bénévole n'est pas une dépense éligible.

► **La subvention compagnonnage ne prend pas en compte le temps salarié ?**

Depuis cette année, la subvention compagnonnage prend en compte une partie du salaire du personnel qui va se former à hauteur de 20 % du budget.

► **Des cofinancements sont-ils possibles ?**

Les cofinancements sont encouragés. C'est aussi le gage que votre projet intéresse d'autres financeur. Comme TeMeUm finance jusqu'à 80 % du budget maximum, les 20 % restants sont soit du cofinancement soit de l'autofinancement.

► **Quelles sont les modalités de versement du microprojet ? 80 % au départ du projet ?**

La totalité de la subvention est versée au début du projet, donc jusqu'à 15 000 € pour un micro-projet. La subvention peut couvrir jusqu'à 80 % des dépenses éligibles.

► **Comment se passe la sélection des microprojets ? A quel niveau, local ?**

C'est principalement une instruction locale, organisée dans chaque territoire ultramarin. L'ensemble des projets sont instruits par des jurys locaux qui hiérarchisent les projets et nous indiquent ceux qui sont prioritaires pour leurs territoires. Ensuite, la direction de l'OFB valide ou non cette présélection, en général pour des raisons administratives.

► **Quels sont les critères de sélection ? Grille harmonisée ou en fonction des instructeurs ?**

Les critères de sélections sont listés dans le règlement de l'appel à projets. Ils sont les mêmes pour l'ensemble des territoires et instructeurs.

IV.1.2 Fildelo Biodiversité et Connaissance

Intervention : Hélène UDO, cheffe de service adjointe « Connaissance » (helene.udo@ofb.gouv.fr)

Contacts Fildelo :

- Délégation territoriale OFB Antilles : fabien.barthelat@ofb.gouv.fr
- Délégation territoriale OFB Guyane : mathieu.entraygues@ofb.gouv.fr
- Délégation territoriale OFB océan Indien : celine.maurer@ofb.gouv.fr
- Service territoriale OFB St-Pierre-et-Miquelon : st975@ofb.gouv.fr

► **Est-ce que l'implantation de haies avec déracinement d'envahissantes (problème majeur à la Réunion) pour implanter des espèces indigènes peut être financé sur un territoire ?**

Le sujet « espèces exotiques envahissantes » est une de nos priorités donc c'est envisageable. Il faut cependant prendre contact avec nous pour discuter plus en détails du projet.

► **Peut-on imaginer cumuler un Fildelo connaissance pour la partie étude et un TeMeUm pour la partie plus opérationnelle de restauration du milieu ?**

S'il s'agit d'un même projet, il n'est pas possible de cumuler des financements sur différentes enveloppes OFB. Pour être orienté vers le dispositif le plus adapté au montant et à l'objet du projet (TeMeUm, Fildelo, BESTLIFE2030...), il faut en discuter avec la délégation territoriale OFB de votre territoire.

► **Peut-on solliciter le Fildelo Connaissance et biodiversité pour un même site naturel ?**

Si c'est un même site naturel mais deux actions différentes, c'est envisageable. Il y aurait par exemple d'une part une étude pour l'acquisition de données sur le Fildelo connaissance, et d'autre part un projet de plus grande envergure de restauration de l'espace sur l'enveloppe biodiversité. Il faudra cependant que le projet soit séquencé en différentes phases, c'est-à-dire qu'on ne va pas pouvoir financer les deux en même temps.

► **Une société privée spécialisée dans l'environnement peut-elle être considérée comme acteur de la biodiversité ?**

Une société privée est effectivement un acteur de la biodiversité. Cependant, on demande en général qu'elle s'associe avec un partenaire non privé pour solliciter un budget OFB. Elle peut ainsi s'inscrire en tant que prestation au sein d'un projet porté par une association ou une collectivité par exemple. Il est aussi possible d'envisager des contrats de R&D avec les structures privées, à condition que le projet réponde aux 7 critères de Frascati.

► **Une collectivité peut être considérée comme un acteur de la biodiversité ?**

Oui, bien sûr.

► **Est-ce que les temps chercheurs (salaires) ou temps étudiant (thèse) peuvent compter pour le co-financement ?**

Nous avons en effet des conventions avec des Universités ou des laboratoires de recherche, mais les salaires des personnels permanents ne sont pas considérés comme des dépenses éligibles. Ils ne peuvent donc pas compter dans le co-financement.

En revanche, si vous recrutez un ingénieur de recherche sur un contrat à durée déterminée, un thésard ou un stagiaire par exemple, alors ces dépenses salariées seront éligibles. Attention toutefois, nous ne finançons pas de "thèse sèche" comme une bourse de thèse.

► **Est-ce que le financement *Fildelo* peut prendre en charge des charges de salariat d'une association partenaire de celle qui obtient le financement ?**

On peut envisager plusieurs formules, soit une convention multipartite où l'OFB verse directement des sommes à diverses parties. Ou bien une formule avec un seul signataire, qui reverse ensuite une partie du budget à ses partenaires. Dans ce cas on parle de budget de fonctionnement incluant de la prestation, et cela peut être du personnel d'association ou de structure privée.

IV.1.3 Aires éducatives

Intervention : Marion BESANCON, chargée de mission aires éducatives (marion.besancon@ofv.gouv.fr)

Contact : aireseducatives@ofb.gouv.fr

► **Une collectivité territoriale peut-elle être considérée comme une structure d'éducation à l'environnement ?**

Oui, il arrive que certaines collectivités soient identifiées comme la structure accompagnatrice d'une école. En général, ces collectivités possèdent un service dédié à la sensibilisation et s'appuient sur les compétences d'animateurs d'éducation à l'environnement. Il faut que la commune ait bien les compétences en interne et la volonté de dédier du temps au projet.

► **Qui demande et reçoit le financement : l'établissement scolaire ou la structure éducation environnement ?**

Depuis cette année, le choix revient au porteur de projet. Lors du dépôt du projet sur la plateforme Trousse à projets, il peut décider de l'affectation des fonds collectés. Deux options s'offrent à lui : les fonds peuvent être directement versés à l'établissement scolaire (école, collège ou lycée) ; ou bien à la structure d'éducation à l'environnement, à condition qu'il s'agisse d'une association. Dans le cas où cette structure n'a pas le statut associatif, les fonds devront obligatoirement être versés à l'établissement scolaire.

► **Existe-t-il un statut de co-référent pour une deuxième association accompagnatrice de l'aire éducative ?**

En principe, une seule association accompagnatrice est impliquée dans le projet. L'objectif est de garantir aux élèves et à l'enseignant un interlocuteur principal, pour faciliter le suivi et la coordination. Cependant, dans certains cas, il est possible d'avoir deux structures accompagnatrices. Il n'existe pas de statut particulier pour cette configuration : les deux structures seront simplement mentionnées comme accompagnatrices sur la fiche projet.

► **Est-ce que les GIEE agricoles, qui visent à sensibiliser le public sur le lien entre l'environnement et l'agriculture, peuvent prendre des exploitations démonstratives pour qu'elles deviennent une aire éducative ?**

De manière générale, un point central des aires éducatives est que les élèves sont pleinement acteurs du projet, de bout en bout. Ce sont eux qui décident, notamment en ce qui concerne le choix du site de leur aire éducative. Plusieurs lieux peuvent leur être proposés, mais c'est à eux de faire le choix final. Autre point de vigilance important : le site choisi ne doit pas être dédié à une seule activité humaine. Par exemple, une exploitation agricole ne peut pas, à elle seule, constituer une aire éducative, car cela limiterait les types d'actions possibles pour les élèves. Il en est de même pour les jardins partagés ou pédagogiques. L'objectif est d'offrir aux élèves un terrain aux potentialités d'action diversifiées, afin d'encourager leur engagement et leur créativité.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez approfondir votre réflexion ou nous présenter plus en détail ce que vous envisagez.

► **Y a-t-il des délais pour répondre à l'appel à projets AE 2025 ?**

Pour tous les territoires (excepté pour la Martinique), les délais de réponse à l'appel à projet sont les suivants :

- Si l'aire éducative existe déjà, la demande doit être déposée dès à présent et jusqu'au 19 mai.
- Pour la création d'une nouvelle aire éducative, le dépôt des dossiers sera ouvert du 1er juin au 3 octobre.

Pour la Martinique, les projets d'aires éducatives, qu'ils soient marins ou terrestres, passent directement par l'équipe du Parc naturel marin de Martinique. Les AE martiniquaises passent hors appels à projets, elles sont financées directement par le Parc qui possède une équipe locale dédiée.

IV.1.4 1.4 Parc naturel marin de Martinique

Intervention : Paul GIANNASI, directeur adjoint du PNM Martinique (paul.giannasi@ofb.gouv.fr)

Contact : parcmarin.martinique@ofb.gouv.fr

► **Est-ce que les travaux de restauration sur les mangroves peuvent entrer dans les projets éligibles entre terre et mer ?**

Oui, ce type de projet peut être éligible. Dans le cas d'actions de restauration active, en particulier lorsqu'il s'agit de projets relevant de l'ingénierie écologique, il est essentiel de justifier la pertinence de l'intervention. Cela implique de démontrer que les pressions ayant conduit à la dégradation du milieu (par exemple la mangrove) ont été préalablement levées, avant d'envisager toute action de restauration.

Pour les projets de restauration particulièrement ambitieux sur le plan financier, il est recommandé de vous orienter vers le dispositif "Fildelo Biodiversité", en prenant contact avec les délégués territoriaux afin d'en discuter.

► **Le mode de financement observé au Parc naturel marin de Martinique est-il spécifique ou commun à l'ensemble des Parcs marins des Outre-mer ?**

Chaque Parc naturel marin peut disposer d'un fonctionnement propre, dans la mesure où ce sont les conseils de gestion qui déterminent les modalités et les critères d'attribution des subventions. Ces choix peuvent donc varier d'un Parc à l'autre, selon les spécificités de chaque territoire. Par exemple, en Martinique, le conseil de gestion a fait le choix de ne pas recourir à des appels à projets pour l'attribution des subventions. À l'inverse, à Mayotte, un appel à projets annuel est organisé pour les projets pédagogiques.

Cela étant dit, tous les Parcs naturels marins s'inscrivent dans le cadre commun de subvention de l'OFB. Ainsi, les projets financés doivent impérativement s'aligner avec les objectifs du plan de gestion du Parc concerné. Seules les modalités précises de mise en œuvre (appels à projets, subventions au fil de l'eau, etc.) peuvent différer.

À noter également : le Sanctuaire Agoa, aire protégée dédiée aux mammifères marins, propose également des financements au fil de l'eau.

IV.1.5 Questions transversales

► **Existe-t-il un dispositif de financement pour les collectivités qui permette de financer le déploiement de jardins pédagogiques ?**

L'OFB ne propose pas directement de dispositif pour soutenir le déploiement de jardins pédagogiques. Ce type de projet relève davantage de thématiques telles que l'alimentation locale, les circuits courts ou encore la promotion de la santé en milieu scolaire. Cependant, il s'inscrit aussi dans le périmètre de l'éducation au développement durable (EDD) et pourrait ainsi être supporté par le programme Aires éducatives en tant qu'activité parallèle. Pour un financement via le programme TeMeUm, il faudrait que le projet présente des objectifs directs de protection de la biodiversité. Concernant les enveloppes *Fidelo*, elles ne sont pas ouvertes à ce type de projet en raison de sa petite échelle et de son caractère « non structurant ».

► **Quels sont les contacts des délégués territoriaux ?**

Tous les contacts des équipes des délégations territoriales sont disponibles dans le **Prezi**, rubrique OFB, dans la bulle orange en haut à droite.

Voici la liste de vos délégués territoriaux :

- Antilles – Fabien BARTHELAT (fabien.barthelat@ofb.gouv.fr)
- Guyane – Mathieu ENTRAYGUES (mathieu.entraygues@ofb.gouv.fr)
- Océan Indien – Céline MAURER (celine.maurer@ofb.gouv.fr)

IV.2 Fonds européens

IV.2.1 FEDER-FSE+ et INTERREG

Intervention : Alix MESLIN, chargée de projets européens à l'OFB

Contact : alix.meslin@ofb.gouv.fr

► Comment trouver des informations et identifier l'autorité de gestion pour chaque territoire ?

Voici la liste des autorités de gestion pour chaque territoire. Toutes les informations utiles sont disponibles sur les plateformes « L'Europe en... ».

Territoire	Autorité de gestion	« L'Europe en... »
Martinique	Collectivité territoriale de Martinique (CTM)	www.europe-martinique.com/
Guadeloupe	Région Guadeloupe	www.europe-guadeloupe.fr/
Saint-Martin	Préfecture de Guadeloupe (Etat)	www.europe-a-saint-martin.eu/
Guyane	Collectivité territoriale de Guyane	www.europe-guyane.fr/
La Réunion	Région Réunion	www.reunioneurope.org/
Mayotte	Préfecture de Mayotte	www.europe-a-mayotte.yt/

► Quels sont, en général, les délais de versement des subventions FEDER ?

Les délais de paiement varient selon les autorités de gestion en charge du FEDER. Une fois les justificatifs transmis, les délais peuvent être longs : dans certains cas, il faut compter jusqu'à un an, voire deux à trois ans lorsque des retards importants sont constatés. Il est donc important de savoir que, dans le cadre d'un projet financé par le FEDER, une avance de trésorerie est souvent nécessaire. Les porteurs de projet doivent anticiper ces délais de versement, qui peuvent avoir un impact significatif sur la gestion budgétaire, notamment si le remboursement intervient plusieurs années après le lancement du projet.

► J'ai proposé un dispositif visant à améliorer la qualité de l'eau, en optimisant la charge en électrolytes nutritifs afin de réduire la consommation d'eau pour les cultures. Toutefois, il semble que cet équipement ne soit pas éligible au financement du FEDER. Pourriez-vous m'indiquer quels types de dispositifs liés à l'eau sont pris en compte dans ce cadre ?

N'ayant pas connaissance des spécificités de chaque territoire, il m'est difficile de vous apporter une réponse précise concernant l'éligibilité de votre projet dans le cadre du FEDER, celui-ci étant un programme régionalisé. Le mieux serait de consulter directement le programme opérationnel de votre région, dans lequel sont détaillés les dispositifs de financement disponibles. Si votre projet ne s'inscrit pas dans les critères d'éligibilité du FEDER, il existe néanmoins d'autres fonds structurels européens susceptibles de le soutenir. Nous pouvons échanger par mail afin d'approfondir votre projet et identifier ensemble les dispositifs de financement les plus adaptés.

► Quels types de partenaires sont éligibles dans le cadre du programme Interreg, et quels profils sont les plus valorisés sur le terrain ?

Dans le cadre d'Interreg, les partenaires peuvent être de nature privée ou publique, sans exclusion a priori, tant que leur participation est cohérente avec les objectifs du projet. Concernant les profils les plus valorisés ou priorités sur le terrain, cela dépend fortement du contexte local et des priorités définies par chaque programme Interreg. Si la question porte sur une priorisation spécifique ou des critères d'éligibilité renforcés, il est recommandé d'échanger directement avec les référents du programme concerné pour clarifier ces aspects.

IV.2.2 5.2 BESTLIFE2030

Intervention : Lucie LABBE, coordinatrice nationale BESTLIFE2030 à l'OFB (lucie.labbe@ofb.gouv.fr)

Contact BESTLIFE2030 : bestlife2030@ofb.gouv.fr

► Le programme BESTLIFE2030 est-il accessible aux associations ?

Oui, tout à fait. Les associations de loi 1901 font partie des publics ciblés en priorité par le programme BESTLIFE2030. L'objectif est notamment de soutenir les structures de petite taille, en leur permettant de monter en compétences et, à terme, de pouvoir accéder à d'autres financements européens plus complexes. Sous réserve qu'elles soient légalement et fiscalement enregistrées dans un RUP ou un PTOM européen, toutes les associations, peu importe leur taille et leur structuration (qu'elles aient des employés ou non) sont éligibles au BESTLIFE2030.

► Y a-t-il des ateliers organisés pour Saint-Pierre-et-Miquelon ?

Oui, des ateliers sont possibles pour Saint-Pierre-et-Miquelon, mais ils se dérouleront en visioconférence car il est difficile d'organiser des événements en présentiel sur place. Ces ateliers seront organisés en fonction de la demande mais à ce jour, nous n'avons pas reçu beaucoup de retours des porteurs de projets de St-Pierre-et-Miquelon suite aux invitations envoyées pour le webinaire. Ainsi, si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter Lucie LABBE, directement par mail (lucie.labbe@ofb.gouv.fr). Nous pourrions ainsi définir ensemble le format de l'accompagnement, qui pourrait devenir plus personnalisé selon le nombre de porteurs de projets intéressés à Saint-Pierre-et-Miquelon.

► Pour le programme BESTLIFE2030, les projets doivent-ils commencer après 2030 ?

Non, ce n'est pas le cas. Le nom BESTLIFE2030 fait référence au fait qu'il y a quatre appels à projets prévus d'ici 2030, avec un appel à projets lancé tous les 18 mois en moyenne. Le projet ne commence pas immédiatement après la notification de sélection de la proposition complète. Un projet BESTLIFE2030 ne peut démarrer qu'une fois la convention de subvention signée par toutes les parties. En ce qui concerne le second appel à projets, il a été lancé le 26 mars, et les retours finaux seront attendus en novembre/décembre. Ainsi, la convention devrait être signée en décembre 2025, et le projet pourrait démarrer au plus tôt en janvier 2026. Il y a donc environ une année entre le lancement de l'appel à projets et le démarrage effectif du projet.

IV.3 Services de l'Etat

Intervention : Patrick PLUMAIN, DEALM Mayotte

Contact : patrick.plumain@developpement-durable.gouv.fr

- ▶ **Le fonds vert peut-il financer des postes de référents Biodiversité dans les EPCI ou communes dans le cadre de l'ingénierie et de l'animation des territoires ?**

Le fonds vert est destiné à financer l'ingénierie de conduite de projet et l'ingénierie d'animation. A priori, les postes de référents biodiversité pourraient être éligibles, mais cela reste à préciser.

- ▶ **A Mayotte, qu'en est-il du pacte de sauvegarde du milieu terrestre discuté en décembre 2024 ?**

Le pacte de sauvegarde du milieu terrestre est effectivement en construction. C'est une initiative urgente, notamment depuis Chido et Dikeledi. Les discussions se poursuivent et seront intégrées dans les travaux en cours sur le territoire. Nous devons également coordonner ces efforts au niveau du Comité de l'eau et de la biodiversité, qui joue un rôle central pour nous, et décliner ces actions avec les partenaires impliqués. Le travail autour de ce pacte continue.

- ▶ **Les BOP et le Fonds Vert sont-ils déployés dans tous les territoires ultramarins ?**

Oui, tous les territoires des Outre-mer français sont concernés par le Fonds Vert et les BOP.

La source d'information principale est la plateforme aides-territoires :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

- ▶ **Qui sont les contacts et où trouver des informations sur internet ?**

Voici les contacts locaux BOP et Fonds Vert pour chaque territoire :

Territoire	Interlocuteur	Contact mail
Martinique	Bruno LAZZARINI	bruno.lazzarini@developpement-durable.gouv.fr
Guadeloupe	Danny LAYBOURNE	danny.laybourne@developpement-durable.gouv.fr
Guyane	Camille GILLOT	camille.gillot@guyane.gouv.fr
La Réunion	Marc-Henri DUFFAUD	marc-henri.duffaud@developpement-durable.gouv.fr
Mayotte	Julie LIETAR	julie.lietar@developpement-durable.gouv.fr

IV.4 Agence française de développement

Intervention : Benjamin COUDERT, économiste à l'AFD (coudertb@afd.fr)

Contacts :

- Initiatives OSC : [plateforme OSCAR](#)
- Initiative COREOM : portailsolidaire.org
- Initiative Varuna : varuna-biodiversite.org/contact

► **Y aura-t-il encore des appels à projets d'ici la fin du programme Varuna ?**

Le programme Varuna doit se terminer en juin 2026. Ainsi, en ce qui concerne les appels à projets destinés aux acteurs privés ([Fonds business biodiversité océan Indien](#)), il est peu probable qu'ils soient relancés d'ici-là.

En revanche, dans le cadre du projet Varuna_AMP ([réseau des aires marines protégées](#)), des réflexions sont en cours avec les partenaires techniques, et bientôt également avec des partenaires financiers, pour pérenniser les actions mises en œuvre depuis 2022. Ces réflexions intègrent bien les appels à compagnonnage, tutorat et microprojet qui ont trouvé leur place dans la région et qui répondent aux besoins des gestionnaires. Nous avons pu le constater grâce au nombre de candidatures reçues ces 3 dernières années, ainsi qu'à travers les liens établis avec les porteurs sur les 23 actions soutenues. Pour plus d'informations sur Varuna_AMP, le contact est Sevahnee PYNEEANDY (sevahnee.pyneeandy@rnfrance.org).

IV.5 Etablissements publics locaux

IV.5.1 Offices de l'eau

Intervention : Anthony NICOLAS, responsable du service Interventions Financières et Redevances à l'Office de l'eau de Martinique

Contact : anthony.nicolas@eaumartinique.fr

► Ce type de financement est-il cumulable avec les fonds européens ?

Oui, ce financement est tout à fait cumulable avec les fonds européens. À l'Office de l'Eau, nous n'avons pas de règle d'exclusion concernant le cofinancement. Nos taux de financement étant généralement compris entre 30 % et 60 %, nous encourageons le recours à des cofinancements. Il convient toutefois de vérifier les règles des autres co-financiers pour savoir si des conventions de cofinancement peuvent être mises en place. En effet, certains fonds européens peuvent avoir des règles spécifiques sur le cofinancement.

► Les types de financement présentés sont-ils propres à l'Office de l'eau (ODE) Martinique ou communs à tous les ODE, y compris l'ODE Guadeloupe ?

Les ODE ont tous la même mission de financement, mais les programmes d'intervention spécifiques, qui régissent les aides, varient d'un Office à l'autre. C'est pourquoi je vous recommande de consulter les sites de chaque Office pour découvrir leurs aides spécifiques.

Cependant, certains grands axes de financement sont communs à tous les ODE, tels que :

- La restauration des milieux aquatiques
- Les économies d'eau
- La sensibilisation à l'environnement

Au sein de chaque thématique, il peut y avoir des spécificités locales sur certaines actions ou des appels à projets différents d'un office à l'autre. En général, nous sommes assez cohérents entre les offices, mais chaque région peut adapter ses interventions en fonction des besoins locaux.

► Quels sont les liens et contacts des Offices de l'eau de chaque territoire ?

Territoire	Interlocuteur	Contact mail	Site web
Martinique	Loïc MANGEOT Anthony NICOLAS	loic.mangeot@eaumartinique.fr anthony.nicolas@eaumartinique.fr	www.eaumartinique.fr
Guadeloupe	Philippe AURORE	philippe.aurore@oe971.fr	www.eauguadeloupe.com
Guyane	Myriane INIMOD	myriane.inimod@office-eauguyane.fr	www.eauguyane.fr
La Réunion	Fayçal BADAT	fbadat@eaureunion.fr	www.eaureunion.fr

IV.5.2 Parcs nationaux

Intervention : Fanny RIVES, cheffe de service développement durable au Parc amazonien de Guyane (en-frives@guyane-parcnational.fr)

Contacts appel à projet : aap.pag@guyane-parcnational.fr ; brindille.soubrane@guyane-parcnational.fr

► Quels sont les liens et contacts des Parc nationaux de chaque territoire ?

Territoire	Contact	Site web
Guadeloupe	Leslie VEREPLA leslie.verepla@guadeloupe-parcnational.fr	www.guadeloupe-parcnational.fr
Guyane	Jennifer DEVILLECHABROLLE jennifer.devillechabrolle@guyane-parcnational.fr	www.parc-amazonien-guyane.fr
La Réunion	Jean-Philippe Delorme jean-philippe.delorme@reunion-parcnational.fr	www.reunion-parcnational.fr

IV.6 Appui aux acteurs

IV.6.1 Agences régionales de biodiversité (ARB)

Intervention : Elodie LAPILUS, chargée de mission TEN à l'ARB des îles de Guadeloupe (elodie.lapilus@arb-ig.fr)

Contact ARBig : contact@arb-ig.fr

► Comment peut-on intégrer la conférence du financement ?

La Conférence du financement regroupe déjà les partenaires et financeurs présents sur le territoire.

Tout dépend de l'organisme auquel vous appartenez. Si vous êtes un particulier, il est possible que vous ne puissiez pas y participer. Cela dit, cela peut varier selon les cas. N'hésitez pas à nous contacter directement pour plus d'informations.

► Les ARB interviennent-elles uniquement sur leur territoire ou peuvent-elles aussi accompagner des projets dans des territoires voisins ? Par exemple, l'ARB de La Réunion peut-elle aider à rechercher des financements pour des projets à Mayotte ?

En principe, chaque ARB intervient sur son territoire d'implantation. Ainsi, l'ARB de La Réunion agit principalement sur l'île de La Réunion. Pour les projets à Mayotte, il est préférable de se tourner vers la Direction territoriale de l'OFB pour l'océan Indien, qui est compétente sur l'ensemble de la zone. Cela dit, des coopérations ponctuelles Réunion-Mayotte peuvent exister, et l'ARB de La Réunion peut être amenée à intervenir dans ce cadre.

Par ailleurs, un recrutement est en cours à Mayotte dans le cadre du programme Life Biodiv'France. Un animateur sera dédié au territoire, avec pour mission d'accompagner les porteurs de projets, notamment sur les volets ingénierie financière et appui au montage de projets. Nous aurons l'occasion de communiquer plus largement sur ce sujet une fois ce recrutement finalisé. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à vous signaler pour rester informé.

IV.6.2 Comités des financeurs biodiversité

Intervention : Céline MAURER, déléguée territoriale OFB océan Indien

Contact : celine.maurer@ofb.gouv.fr

► Quelles sont les orientations et dispositifs de financement envisagés suite au cyclone Chido ?

Suite au passage du cyclone Chido, les orientations prioritaires vont naturellement concerner des actions de restauration des milieux dégradés. Toutefois, le cadre précis des financements post-Chido reste à définir, en particulier concernant les fonds européens : à ce jour, il n'est pas encore clair quels montants seront effectivement alloués à l'environnement à Mayotte.

Malgré cette incertitude, certaines priorités se dessinent déjà :

- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- La restauration écologique,
- L'animation territoriale et l'ingénierie de projet,

À noter également l'intégration de nouveaux partenaires financiers au Comité des financeurs, comme la Fondation Albioma et la Fondation de France. Cette dernière présente un atout majeur, puisqu'elle permet de financer le temps d'animation, souvent difficile à couvrir par d'autres dispositifs. Cela ouvre la voie à des montages de financements croisés entre différents opérateurs, combinant soutien à l'ingénierie et financement d'actions concrètes sur le terrain.

IV.7 Fonds privés

► Deux informations complémentaires apportées par les participants :

- **En Martinique, Peyi Vert** (un programme de l'association Entreprises & Environnement) met en relation les porteurs de projets avec des mécènes/entreprises locales pour les projets de renaturation et de plantations d'arbres indigènes : <https://peyivert.com/le-mag/>
- **La Fondation du Patrimoine** finance aussi des projets de renaturation dans son programme Patrimoine naturel et biodiversité : <https://www.fondation-patrimoine.org/c/soumettre-un-projet/obtenir-une-aide-financiere/programme-patrimoine-naturel-et-biodiversite/67>

IV.8 Question transversale

► Existe-t-il un tableau récapitulatif des différentes aides disponibles, précisant les structures éligibles, les montants, les pourcentages de financement, etc. ?

Il n'existe pas de tableau unique recensant l'ensemble des aides disponibles pour tous les territoires. Toutefois, certains Comités des financeurs peuvent proposer ce type d'outil. C'est notamment le cas à La Réunion, où l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) est en train de mettre en place un Comité des financeurs et travaille actuellement à l'élaboration d'un tableau récapitulatif.

À noter : le *Guide des financements biodiversité en Outre-mer* (OFB, 2023) propose un tableau de synthèse des fonds de l'OFB aux pages 101 et 102. Le document est accessible à l'adresse suivante : <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948f3c999e37197?page=111>

V. Contacter les organisateurs

Claire PUSINERI - claire.pusineri@ofb.gouv.fr

Coordinatrice du programme TeMeUm
Service Connaissance et Appui aux Acteurs (SCAT)
Office français de la biodiversité (OFB)

Site de Pérols
Immeuble Tabella
ZAC de l'aéroport
125, impasse Adam Smith
34470 Pérols
www.ofb.gouv.fr

Romy LOUBLIER - romy.consult@gmail.com

Consultante indépendante
Conception des supports de présentation (Prezi)
Coordination et animation des webinaires

VI. Annexe - Liste des interventions par ordre de passage

Dispositif(s) présenté(s)	Structure de l'intervenant	Intervenant(e)	Poste occupé
Appels à projets TeMeUm et outils d'appui aux acteurs	Office français de la biodiversité (OFB)	Claire PUSINERI	Coordinatrice du programme TeMeUm
Enveloppes <i>Fildelo</i> Connaissance et <i>Fildelo</i> Biodiversité	OFB	Hélène UDO	Cheffe adjointe du service Connaissance et Appui au Acteurs (SCAT)
Aires éducatives	OFB	Marion BESANCON	Chargée de mission « Aires éducatives »
Appuis financiers des Parcs naturels marin	OFB/Parc naturel marin de Martinique	Paul GIANNASI	Directeur-délégué adjoint
BESTLIFE2030	OFB	Lucie LABBE	Coordinatrice nationale BESTLIFE2030
FEDER-SFE+ INTERREG	OFB	Alix MESLIN	Chargée projets européens
Fonds Vert, BOP 113 et 123, SOS Corail, FCR, Fonds d'intervention maritime, FDVA	DEALM Mayotte	Patrick PLUMAIN	Adjoint au Chef de service Environnement et Prévention des Risques
Trois dispositifs de l'AFD : initiatives OSC, Coréom, Varuna	Agence française de développement (AFD)	Benjamin COUDERT	Economiste
Subventions des Offices de l'eau	Office de l'eau Martinique	Anthony NICOLAS	Responsable du service Interventions Financières et Redevances
Appuis financiers des Parcs nationaux et appel à projet du PAG	Parc amazonien de Guyane (PAG)	Fanny RIVES	Cheffe de service développement durable
Outils d'appui aux acteurs des Agences Régionales de la Biodiversité	Agence Régionale de la Biodiversité des îles de Guadeloupe (ARBig)	Elodie LAPILUS	Chargée de mission TEN
Comité des financeurs biodiversité	Comité des financeurs biodiversité de Mayotte	Céline MAURER	Délégue territoriale OFB océan Indien
Fonds privés	OFB	Claire PUSINERI	Coordinatrice du programme TeMeUm